

P. 43. J'ai un peu de peine à concevoir comment vous osez revenir sur l'objet de la confession & de sa nécessité, après que vous avez été convaincu de falsification * par la * 15 Mars Lettre de M. v. d. D. ; & que vous n'avez p. 426. pas répondu un seul mot à ses reproches. Le livre en main vous avez été trouvé en flagrant-délit, délit punissable même en justice civile ; & vous répétez le crime sans faire mention de la flétrissure qu'il a essuyée. Bien plus, à la p. 45, vous reproduisez la même imposture, comptant toujours sur la facile croyance de vos lecteurs ; & c'est ce qui aggrave votre délit. Vous dites que dans le Journal du 15 Novembre j'ai employé *un principe faux & dangereux*, & que *je reviens sur mes pas*, 1 Janv., p. 28, en proposant *des vues de conciliation*. Que dira tout honnête-homme, s'il vient à savoir que c'est dans ce même Journal du 15 Novembre, & précisément dans le même endroit, que se trouvent *ces vues de conciliation*, comme on vous en a déjà convaincu par le fait ? Comment *revenir sur ses pas* dans le même passage ? Il est bien vrai que je répète encore ces vues ailleurs ; mais elles sont réclamées & indiquées dans l'endroit même sur lequel tombe votre calomnie. Tenez, regardez *, & prenez la résolution de vous tenir caché au moins quelque tems jusqu'à ce p. 426. * 15 Nov. que la chose soit oubliée.

Vous ne voulez pas de différence entre le Baptême & la Confession pour la nécessité. D'abord le Baptême imprime un caractère, il fait le chrétien : ce qui est la première né-